

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Municipale de  
l'Enfance

E3

### Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

**Présents :**

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOJAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

**Etaient représentés :**

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

**Absents excusés :**

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre de votes pour : 40**

**Nombre de votes contre :**

**Nombre d'abstentions :**

**Mention du vote : Adoptée à l'unanimité**

### Autorisation de signature de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) et d'un plan mercredi

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20,

Vu le décret n°2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires,

Considérant l'avis favorable de la commission départementale de la Direction départementale de la cohésion sociale sur le PEDT et le plan mercredi présenté par la ville de Gennevilliers,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

**DELIBERE**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23



Le Maire

Signé électroniquement le  
Le 10 février 2023